



## Refus autorisation provisoire de travail

Par **Isham**, le **07/03/2017** à **14:08**

Bonjour, URGENT

Je vous présente ma situation : Suite à un parcours en Université que j'ai arrêté en Master 1 car je n'ai pas eu de Master 2 en 2016, je me suis réorienter vers une formation en alternance cette année. Suite à cela, j'ai trouvé une entreprise avec laquelle j'ai signé un contrat de professionnalisation. J'ai donc déposé une demande d'autorisation provisoire de travail qui a été refusé par la Direccte en se basant sur le fait que j'ai plus de 26 ans et un titre de séjour étudiant ce qui ne me donne pas le droit de m'inscrire à Pole emploi.

Or, il y a une circulaire de 2012 qui précise que dans certains cas, l'inscription à pole emploi n'est pas obligatoire.

Quel est le meilleur moyen de faire un recours pour une réponse rapide et peut être favorable? un recours gracieux ou un recours hiérarchique?

La consultation et la rédaction du courrier par l'avocat est elle un plus dans ce genre de situation?

Merci d'avance pour vos réponse.

Par **seech**, le **23/01/2019** à **11:33**

bonjour,

Je suis exactement dans la même situation que toi. As tu trouvé une solution a ta situation?

Merci d'avance